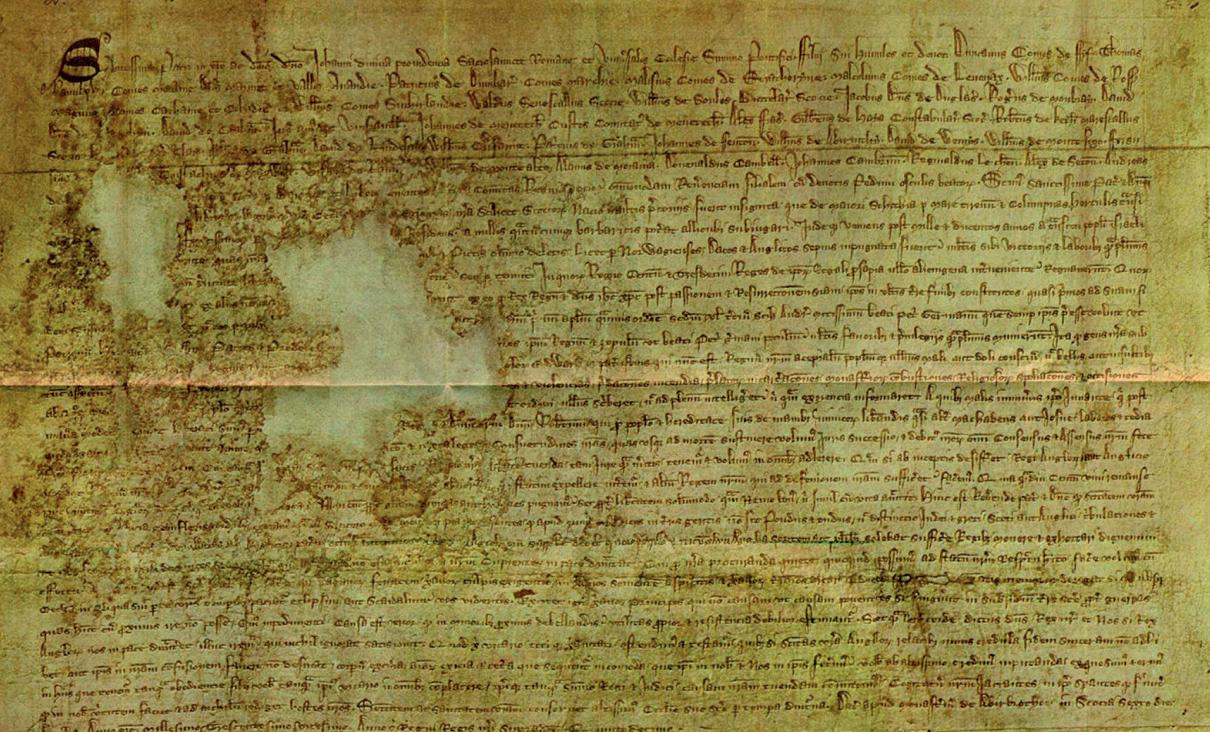


DOMINIQUE BARTHÉLEMY, ISABELLE GUYOT-BACHY,
FRÉDÉRIQUE LACHAUD & JEAN-MARIE MOEGLIN (DIR.)

COMMUNITAS REGNI

La « communauté de royaume »

de la fin du X^e siècle au début du XIV^e siècle
(Angleterre, Écosse, France, Empire, Scandinavie)





COMMUNITAS REGNI

La « communauté de royaume »
de la fin du X^e siècle au début du XIV^e siècle
(Angleterre, Écosse, France, Empire, Scandinavie)

Les historiens médiévistes hésitent à parler d'État ou de nation quand ils évoquent les entités politiques du Moyen Âge central ; quand il s'agit de désigner une entité politique correspondant à une province, le terme *royaume* – parfois même en l'absence d'un roi – est moins conflictuel. Existait-il pour autant des communautés politiques spécifiques à l'échelle des royaumes, des « communautés de royaume » ? D'ailleurs, dans plusieurs régions d'Occident, l'usage du syntagme *communitas regni* caractérisait plutôt la terminologie des programmes politiques des mouvements d'opposition au roi. Les contributions réunies dans ce volume prennent toutefois appui sur cette notion pour proposer un questionnement renouvelé des fondements politiques d'une partie de l'Occident médiéval (Scandinavie, Empire, France, Angleterre et Écosse, pays tchèques), afin de comprendre ce qui en faisait la singularité.

Illustration : La déclaration d'Arbroath, 6 avril 1320, exemplaire dit de Tyningsham
© The History Collection/Alamy banque d'images

LES PRINCES COMME CAPITA REI PUBLICE.
LE ROYAUME DE GERMANIE AUX XI[°] ET XII[°] SIÈCLES

Rolf Große

ISBN : 979-10-231-5297-5



Cultures et civilisations médiévales
collection dirigée par Jacques Verger et Dominique Boutet

Précédentes parutions

Créer. Créateurs, créations, créatures au Moyen Âge

Florian Besson, Viviane Griveau-Genest & Julie Pilorget (dir.)

*Expériences critiques. Approche historiographique
de quelques objets littéraires médiévaux*

Véronique Dominguez-Guillaume & Élisabeth Gaucher-Rémond (dir.)

Le Manuscrit unique. Une singularité plurielle

Élodie Burle-Errecade & Valérie Gontero-Lauze (dir.)

Le Rayonnement de la cour des premiers Valois à l'époque d'Eustache Deschamps

Miren Lacassagne (dir.)

Ambedeus. Une forme de la relation à l'autre au Moyen Âge

Cécile Becchia, Marion Chaigne-Legouy et Lætitia Tabard (dir.)

Épistolaire politique. II. Authentiques et autographes

Bruno Duménil & Laurent Vissière (dir.)

Imja et name. Aux sources de l'anthropologie germanique, anglo-saxonne et slave

Olga Khallieva Boiché

Lire en extraits. Lecture et production des textes de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge

Sébastien Morlet (dir.)

Savoirs et fiction au Moyen Âge et à la Renaissance

Dominique Boutet & Joëlle Ducos (dir.)

Épistolaire politique. I. Gouverner par les lettres

Bruno Duménil & Laurent Vissière (dir.)

Prédication et propagande au temps d'Édouard III Plantagenêt

Catherine Royer-Hemet

Intus et foris. Une catégorie de la pensée médiévale?

Manuel Guay, Marie-Pascale Halary & Patrick Moran (dir.)

Wenceslas de Bohême. Un prince au carrefour de l'Europe

Jana Fantysová-Matějková

L'Enluminure et le sacré. Irlande et Grande Bretagne, VII^e-VIII^e siècles

Dominique Barbet-Massin

Dominique Barthélémy, Isabelle Guyot-Bachy,
Frédérique Lachaud & Jean-Marie Moeglin (dir.)

Communitas regni

La « communauté de royaume »
de la fin du x^e siècle au début du
xiv^e siècle (Angleterre, Écosse, France,
Empire, Scandinavie)

Ouvrage publié avec le concours de Sorbonne Université et de l’Institut universitaire de France

Sorbonne Université Presses est un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

Version numérique : © Sorbonne Université Presses, 2025

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0613-8
© Sorbonne Université Presses, 2020

Mise en page Emmanuel Marc Dubois/3d2s (Issigeac/Paris)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

SORBONNE UNIVERSITÉ PRESSES

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

tél. : +33 (0)1 53 10 57 60

LES PRINCES COMME *CAPITA REI PUBLICAE*.
LE ROYAUME DE GERMANIE AUX XI^e ET XII^e SIÈCLES

Rolf Große

Institut historique allemand de Paris

Comparée à d'autres pays européens, l'Allemagne semble s'être engagée dans une voie particulière. Elle ne put former un État-nation qu'au XIX^e siècle, et la constitution de son prédécesseur, le Saint-Empire romain germanique, fut caractérisée par le juriste Samuel von Pufendorf de « *monstro simile* »¹. La constitution actuelle de la République fédérale n'a rien d'un monstre, mais elle se démarque par un pouvoir central faible et des États régionaux très forts. Ainsi, elle se situe dans une tradition qui laissa son empreinte sur l'histoire allemande dès ses débuts, et dont les jalons déterminants furent posés aux XI^e et XII^e siècles, qui forment le cadre chronologique de notre exposé. On ne trouvera pas ici les termes de *communitas regni* ou d'*universitas regni*, étant donné qu'ils ne sont pas employés dans les sources allemandes de cette époque. Il ne sera pas non plus question de populations qui auraient formé le royaume, à une exception près : l'identification d'un peuple au royaume de Germanie sera abordée dans le contexte des Saxons. Mais ce qui apparaît comme déterminant est plutôt l'articulation entre roi, princes et royaume.

Bien qu'il ne soit pas question d'une *communitas* du royaume, nous pouvons donner une réponse à la question de savoir qui a représenté le *regnum* à partir du XII^e siècle : c'est le groupe des princes. À cette époque, les princes ne formaient pas encore un cercle bien défini. Par « princes », nous entendons plutôt les ducs et un certain nombre de comtes, ainsi que les archevêques et certains évêques². Notre objectif est de développer les circonstances qui donnèrent

1 Samuel von Pufendorf, *De statu imperii Germanici* [1667], éd. Notker Hammerstein, dans *Staatslehre der frühen Neuzeit*, Frankfurt am Main, Deutscher Klassiker Verlag, 1995, § 9, p. 830 : « *Nihil ergo aliud restat, quam ut dicamus, Germaniam esse irregularē aliquod corpus et monstro simile.* »

2 À ce sujet, voir les remarques de Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich (1056-1159). Herrschaftsverständnis im Wandel*, Stuttgart, Jan Thorbecke, 2001, p. 5. L'étude de Jutta Schlick est fondamentale pour notre sujet. Le terme *prince* a été étudié en dernier lieu par Jürgen Dendorfer, « *Grafen, Markgrafen, Herzöge. Der Rang der principes und der Hof der Könige im ostfränkisch-deutschen Reich (11./12. Jahrhundert)* », dans Jörg Peltzer (dir.), *Rank*

lieu au processus qui mena à la personnification du royaume par les princes. Ce faisant, nous utiliserons les termes *lien* et *exclusion*³. Lien et exclusion s'influencent mutuellement. Des liens se forment au sein d'une communauté; celle-ci rejette des groupes ou des individus pour renforcer les liens entre ses membres. L'introduction à cet ouvrage rappelle que la succession était un bon test pour vérifier dans quelle mesure la royauté fut en mesure de contribuer à la consolidation de la *communitas*: nous verrons que dans le royaume de Germanie la succession au trône donne effectivement des indications importantes sur les relations entre roi, princes et royaume. Les diètes, elles aussi, doivent être examinées. Si paradoxalement cela puisse paraître, elles pouvaient avoir lieu sans le roi. Mais il y avait encore d'autres moments, des situations de crise, qui poussaient les princes à prendre l'initiative pour consolider le royaume. Cela vaut surtout pour le conflit du roi avec la papauté.

Commençons tout d'abord par quelques considérations sur les débuts du royaume de Germanie, même au risque de répéter des faits bien connus⁴. Parmi les sources les plus célèbres de l'histoire des Ottoniens figure le récit donné par Widukind du sacre d'Otton le Grand à Aix-la-Chapelle en 936. Le couronnement dans l'église Notre-Dame est suivi par le festin au palais voisin, à l'occasion duquel les ducs sont contraints d'assumer les offices palatins :

Après la récitation de l'office et la célébration solennelle de la messe, le roi se rendit au palais et prit place avec les évêques et tout le peuple à une table de marbre digne de la pompe royale. Les ducs le servaient : le duc de Lotharingie Giselbert dont dépendait ce lieu prenait soin de tout ; Eberhard était chargé de la table ; Hermann de Souabe commandait aux échansons ; Arnulf s'occupait de la cavalerie et du choix des camps. Siegfried, le meilleur des Saxons et second

and Order. The Formation of Aristocratic Elites in Western and Central Europe, 500-1500, Ostfildern, Jan Thorbecke, 2015, p. 99-116.

³ Voir Alfred Haverkamp, « Neue Formen von Bindung und Ausgrenzung. Konzepte und Gestaltungen von Gemeinschaften an der Wende zum 12. Jahrhundert », dans Bernd Schneidmüller et Stefan Weinfurter (dir.), *Salisches Kaiseramt und neues Europa. Die Zeit Heinrichs IV. und Heinrichs V.*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2007, p. 85-122, ici p. 85-87. Haverkamp donne, à juste titre, la préférence à ces termes plutôt qu'au concept d'*inclusion et exclusion* formulé par Niklas Luhmann, « Inklusion und Exklusion », dans *Soziologische Aufklärung*, Wiesbaden, Verlag für Sozialwissenschaften, 3^e éd., 2008-2009, 6 vol., t. VI, *Die Soziologie und der Mensch*, p. 226-251. Ce dernier ne peut être appliqué à notre problématique.

⁴ Voir Rolf Große, *Du royaume franc aux origines de la France et de l'Allemagne, 800-1214*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2014, p. 161-162, 164-165 ; *id.*, « La royauté des premiers Capétiens : "Un mélange de misère et de grandeur" ? », *Le Moyen Âge*, 114, 2008, p. 255-271, ici p. 263, 268-270.

après le roi, jadis gendre du roi, était maintenant son allié par le mariage. Il gouvernait alors la Saxe pour éviter entre-temps une invasion des ennemis, et gardait le jeune Henri à ses côtés pour l'élever. Le roi, après avoir honoré, selon la munificence royale, chacun des princes avec un cadeau digne de lui, renvoya la multitude à la satisfaction générale⁵.

Ce rituel reflète le programme politique du nouveau roi. L'ordre hiérarchique est clair : la noblesse sert le roi. Il ne saurait, par conséquent, être question d'un règne en commun ou par consensus. Tandis que les premiers rois Ottoniens se voyaient confrontés à une forte opposition de la noblesse et ne pouvaient pas exclure celle-ci du gouvernement, le dernier roi issu de cette dynastie, Henri II, parvint à briser systématiquement le pouvoir de la noblesse et à prendre le contrôle de l'Église⁶. Cette politique fut poursuivie par ses successeurs saliens pour atteindre son point culminant sous Henri III, qui sut renforcer sa position par l'alliance avec la papauté réformatrice⁷.

Mais le revers de la médaille fut que la royauté courait le risque de perdre sa force d'intégration. Les dernières années d'Henri III furent marquées par des conflits avec la haute noblesse⁸. Le fait que l'empereur ait conféré le duché de Bavière à son épouse Agnès est vivement critiqué par l'historiographe Lampert

5 « *Divina deinde laude dicta sacrificioque sollempniter celebrato descendebat rex ad palatium, et accedens ad mensam marmoream regio apparatu ornatam resedit cum pontificibus et omni populo; duces vero ministrabant. Lothariorum dux Isilberthus, ad cuius potestatem locus ille pertinebat, omnia procurabat; Evarhardus mensae preerat, Herimannus Franco pincernis, Arnulfus equestri ordini et eligendis locandisque castris preerat; Sigifridus vero, Saxonum optimus et a rege secundus, gener quondam regis, tunc vero affinitate coniunctus, eo tempore procurabat Saxoniam, ne qua hostium interim irruptio accidisset, nutriensque iuniorem Heinricum secum tenuit. Rex autem post haec unumquemque principum iuxta munificentiam regalem congruenti sibi munere honorans cum omni hilaritate dimisit multitidinem.* » (Widukind de Corvey, *Die Sachsengeschichte*, éd. Paul Hirsch et Hans-Eberhard Lohmann, 5^e éd., *MGH SS rer. Germ.*, 60, 1935, livre II, 2, p. 66-67.) La traduction est tirée de Cédric Giraud et Benoît-Michel Tock (dir.), *Rois, reines et évêques. L'Allemagne aux X^e et XI^e siècles. Recueil de textes traduits*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 27.

6 Stefan Weinfurter, *Heinrich II. (1002-1024). Herrscher am Ende der Zeiten*, 3^e éd., Regensburg, Pustet, 2002.

7 Matthias Becher, « Heinrich III. (1039-1056) », dans Bernd Schneidmüller et Stefan Weinfurter (dir.), *Die deutschen Herrscher des Mittelalters. Historische Portraits von Heinrich I. bis Maximilian I. (919-1519)*, München, C.H. Beck, 2003, p. 136-153, 572; Stefan Weinfurter, *Das Jahrhundert der Salier (1024-1125)*, Ostfildern, Jan Thorbecke, 2004, p. 89-112; Daniel Ziemann, « Krise oder Höhepunkt des salischen Königstums? », dans Tilman Struve (dir.), *Die Salier, das Reich und der Niederrhein*, Köln/Weimar/Wien, Böhlau, 2008, p. 13-45.

8 Egon Boshof, « Das Reich in der Krise. Überlegungen zum Regierungsausgang Heinrichs III. », *Historische Zeitschrift*, 228, 1979, p. 265-287. Sur le règne d'Henri III, voir en dernier lieu Gerhard Lubich et Dirk Jäckel (dir.), *Heinrich III. Dynastie – Region – Europa*, Wien/Köln/Weimar, Böhlau, 2018, notamment le résumé de Gerhard Lubich, « Heinrich III.: Wirken und Wirkung. Ein Versuch über Stärke, Schwäche und Durchschnittlichkeit eines hochmittelalterlichen Herrschers », p. 219-241.

de Hersfeld, qui lui reproche d'avoir disposé du duché « *privato iure* »⁹. Henri III ne faisait plus la différence entre sa propre personne et le royaume. Le fossé entre l'empereur et les princes ne cessait de se creuser. Des résistances apparurent dans toutes les contrées du royaume. En Allemagne du Sud se forma même une opposition qui envisageait le meurtre de l'empereur et l'élévation de l'ancien duc Conrad de Bavière¹⁰. Si nous en croyons les affirmations de Lampert de Hersfeld, il y avait aussi une forte résistance en Saxe. Lors de la mort de l'empereur en 1056, des grands Saxons auraient décidé d'arracher le pouvoir à son fils Henri IV et de le tuer¹¹.

LA RESPONSABILITÉ DES PRINCES

Penchons-nous donc sur la succession de 1056 en la prenant comme premier test pour la question de savoir dans quelle mesure la royauté était capable de consolider le *regnum*¹². On s'attendrait à ce qu'après l'expérience mauvaise du style de gouvernement d'Henri III, les forces centrifuges aient pris le dessus. En fait, c'est l'inverse qui se produisit : dans un premier temps, le décès inopiné d'Henri III contribua à débloquer la situation. De concert avec Agnès, l'impératrice veuve, le pape Victor II régla la transition du pouvoir à Henri IV, âgé de six ans et sous la tutelle de sa mère. Malgré la résistance qu'ils avaient offerte à Henri III, les princes ne profitèrent pas de la faiblesse de la cour royale. Ils agirent plutôt dans l'intérêt général en apportant un soutien décisif au gouvernement de régence. Non seulement ils laissèrent à Agnès le duché de Bavière, mais ils lui concédèrent sans doute aussi de pouvoir désigner un successeur pour le cas où son fils mourrait prématurément. De plus, ils

⁹ « *Cunradus filius imperatoris, dux Baioariae, obiit. Ducatum eius imperator imperatrici dedit privato iure, quoad vellet, possidendum.* » (Lampert de Hersfeld, *Annales*, dans *Lamperti monachi Hersfeldensis Opera*, éd. Oswald Holder-Egger, *MGH SS rer. Germ.*, 38, 1894, *ad a. 1056*, p. 70.)

¹⁰ Wilhelm Störmer, « Bayern und der bayerische Herzog im 11. Jahrhundert. Fragen der Herzogsgewalt und der königlichen Interessenpolitik », dans Stefan Weinfurter et Helmut Kluger (dir.), *Die Salier und das Reich*, Sigmaringen, Jan Thorbecke, 1991, 3 vol., t. I, *Salier, Adel und Reichsverfassung*, p. 503-547, ici p. 532-533.

¹¹ Lampert de Hersfeld, *Annales*, éd. cit., *ad a. 1057*, p. 71. Voir Ian S. Robinson, *Henry IV of Germany, 1056-1106*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 63-64; Gerd Althoff, *Heinrich IV.*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2006, p. 44. En revanche, Florian Hartmann, « Und ewig kämpfen die Sachsen? Heinrich III. und das Herzogtum Sachsen », dans Gerhard Lubich et Dirk Jäckel (dir.), *Heinrich III.*, *op. cit.*, p. 73-86, ici p. 81-83, jette des doutes sur la fiabilité de Lampert.

¹² Pour le temps de la minorité d'Henri IV, voir Monika Suchan, *Königsherrschaft im Streit. Konfliktaustragung in der Regierungszeit Heinrichs IV. zwischen Gewalt, Gespräch und Schriftlichkeit*, Stuttgart, Anton Hiersemann, 1997, p. 32-51; Ian S. Robinson, *Henry IV of Germany*, *op. cit.*, p. 19-62; Thilo Offergeld, *Reges pueri. Das Königtum Minderjähriger im frühen Mittelalter*, *MGH Schriften*, 50, 2003, p. 785-797; Stefan Weinfurter, *Das Jahrhundert der Salier*, *op. cit.*, p. 115-132; Gerd Althoff, *Heinrich IV.*, *op. cit.*, p. 41-66.

semblent avoir promis de n'élire un roi qu'avec l'accord de l'impératrice veuve. Cela ressort d'une lettre adressée en 1076 par le pape Grégoire VII à ses partisans en Allemagne qui prémédiaient d'élire un nouveau roi¹³. Dans la situation créée par la mort d'Henri III, les princes étaient entièrement conscients de leur responsabilité envers le royaume. Une conception transpersonnelle du *regnum* était bien connue au moins depuis le temps de Conrad II, à qui son biographe Wipo fait dire : « Le roi meurt, mais le royaume demeure, comme demeure le navire dont le pilote tombe » (« *Si rex perii, regnum remansit, sicut navis remanet, cuius gubernator cadit*¹⁴ ») : toutefois, pour les princes du milieu du xi^e siècle, l'unité et la pérennité du royaume s'incarnaient encore en la dynastie salienne. Ce devait être la dernière fois qu'ils lui attribuaient ce rôle.

Six ans plus tard déjà, la confiance et la loyauté envers la cour royale étaient épuisées¹⁵. Qu'on ait reproché à Agnès son manque d'autorité et qu'on ait condamné la composition de son entourage, n'a rien de surprenant. Cette forme de critique est souvent émise à l'égard du gouvernement d'une femme¹⁶. Mais à cela s'ajoutait encore un élément qui devait déterminer l'attitude des princes dans les décennies à venir : les relations avec la Curie. Le gouvernement d'Agnès ne sut pas poursuivre l'étroite coopération avec la papauté réformatrice qu'avait engagée Henri III. Bien au contraire, le saint pontife s'était débarrassé de la tutelle salienne et avait pris lui-même la tête de la réforme de l'Église. Cette nouvelle situation conduisit à un conflit fondamental entre les deux pouvoirs, lequel culmina dans le schisme de Cadalus. La cour bascula dans l'opposition aux réformateurs¹⁷. Les critiques à l'égard de l'impératrice se faisaient de plus

¹³ *Das Register Gregors VII.*, éd. Erich Caspar, *MGH Epp. sel.*, 2, 1929, 2 vol., t. I, n° IV, 3, p. 299; Johann Friedrich Böhmer, *Regesta Imperii*, t. III, 2, 3, 1: *Die Regesten des Kaiserreiches unter Heinrich IV. 1056 (1050)-1065*, éd. Tilman Struve, Köln/Wien, Böhlau, 1984, n° 76, p. 26. Sur cette lettre, voir Wilhelm Berges, « Gregor VII. und das deutsche Designationsrecht », *Studi Gregoriani*, 2, 1947, p. 189-209, ici p. 193-196.

¹⁴ Wipo, *Gesta Chonradi II. Imperatoris*, dans *Wiponis Opera*, éd. Harry Bresslau, *MGH SS rer. Germ.*, 61, 3^e éd., 1915, ch. 7, p. 30. La traduction est tirée de Cédric Giraud et Benoît-Michel Tock (dir.), *Rois, reines et évêques*, op. cit., p. 226. À ce sujet, l'article de Helmut Beumann, « Zur Entwicklung transpersonaler Staatsvorstellungen », dans *Das Königtum. Seine geistigen und rechtlichen Grundlagen. Mainauvorträge 1954*, Lindau/Konstanz, Jan Thorbecke, 1956, p. 187-224, mérite encore d'être lu.

¹⁵ Quant au rôle d'Agnès, voir Mechthild Black-Veldtrup, *Kaiserin Agnes (1043-1077). Quellenkritische Studien*, Köln/Weimar/Wien, Böhlau, 1995, p. 351-380, et Anne Foerster, *Die Witwe des Königs. Zu Vorstellung, Anspruch und Performanz im englischen und deutschen Hochmittelalter*, Ostfildern, Jan Thorbecke, 2018, p. 97-102, 121-123, 177-181.

¹⁶ Sur la critique formulée à l'encontre du gouvernement d'une femme, voir Matthäus Bernards, « Die Frau in der Welt und die Kirche während des 11. Jahrhunderts », *Sacris erudiri*, 20, 1971, p. 39-100, ici p. 75-80.

¹⁷ Tilmann Schmidt, « Honorius II », dans Philippe Levillain (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, Fayard, 1994, p. 820; Ian S. Robinson, *Henry IV of Germany*, op. cit., p. 36-43; Rudolf Schieffer, « Das Reformpapsttum und seine Gegenpäpste », dans Harald Müller et Brigitte Hotz (dir.), *Gegenpäpste. Ein unerwünschtes mittelalterliches Phänomen*, Wien/Köln/Weimar, Böhlau, 2012, p. 71-82, ici p. 74-76.

en plus vives et prenaient de l'ampleur, de sorte que plusieurs princes, à la tête desquels se trouvait l'archevêque Annon de Cologne, se décidèrent à agir et enlevèrent le jeune roi¹⁸.

Annon ne veilla pas seulement à ce que l'épiscopat allemand reconnaisse Alexandre II comme pape en mettant ainsi fin au schisme, il profita aussi de sa position pour renforcer son propre diocèse¹⁹. Il serait injuste de lui reprocher de n'avoir poursuivi que ses propres objectifs : la disposition qu'il promulga, selon laquelle le conseil de régence devait toujours être présidé par l'évêque du diocèse dans lequel le roi itinérant séjournait, indique qu'il voulut faire participer le plus grand nombre d'évêques à la responsabilité²⁰. L'archevêque était apparemment guidé par l'idée d'une « communauté d'action » des princes²¹. Cet aspect le distingue sur le fond de son confrère, Adalbert de Hambourg-Brême. Adalbert, qui faisait partie du conseil de régence depuis 1063, put gagner la confiance du jeune roi et arriva peu à peu à écarter Annon. Lui aussi se souciait des avantages de sa propre Église : malgré tout, à la différence d'Annon, il n'était pas disposé à faire participer d'autres princes au gouvernement. Il se vantait même de n'avoir que deux maîtres – le roi et le pape²². Sa relation étroite avec le roi l'opposa aux autres princes, qui finirent par le chasser de la cour²³.

Les événements qui se déroulèrent pendant la tutelle d'Henri IV montrent clairement que, pour les princes, le royaume s'incarnait dans le roi. Mais ni

¹⁸ Johann Friedrich Böhmer, *Regesta Imperii*, t. III, 2, 3, 1, *Die Regesten des Kaiserreiches unter Heinrich IV.*, éd. cit., n° 252, p. 103-104 ; Georg Jenal, *Erzbischof Anno II. von Köln (1056-75) und sein politisches Wirken. Ein Beitrag zur Geschichte der Reichs- und Territorialpolitik im 11. Jahrhundert*, Stuttgart, Anton Hiersemann, 1974, 2 vol., t. I, p. 175-195 ; Rudolf Schieffer, « Erzbischöfe und Bischofskirche von Köln », dans Stefan Weinfurter et Frank Martin Siefarth (dir.), *Die Salier und das Reich*, op. cit., t. II, p. 1-29, ici p. 10-11.

¹⁹ Georg Jenal, *Erzbischof Anno II. von Köln (1056-75) und sein politisches Wirken...*, op. cit., t. I, p. 56-154, t. II, p. 196-281 ; Rudolf Schieffer, « Die Zeit der späten Salier (1056-1125) », dans Franz Petri et Georg Droege (dir.), *Rheinische Geschichte*, Düsseldorf, Schwann, 1983, 3 vol., t. I/3, *Hohes Mittelalter*, p. 121-198, ici p. 127-130, 157-159 ; Odilo Engels (dir.), « Der Reichsbischof (10. und 11. Jahrhundert) », dans Peter Berglar et Odilo Engels, *Der Bischof in seiner Zeit. Bischofstypus und Bischofsideal im Spiegel der Kölner Kirche. Festgabe für Joseph Kardinal Höffner, Erzbischof von Köln*, Köln, Bachem, 1986, p. 41-94, ici p. 80-82 ; Rudolf Schieffer, « Erzbischöfe und Bischofskirche von Köln », art. cit., p. 11-14.

²⁰ « *Episcopus, ut invidiam facti mitigaret, ne videlicet privatae gloriae pocius quam communis commodi ratione haec admisisse videretur, statuit, ut episcopus quilibet, in cuius diocesi rex dum temporis moraretur, ne quid detrimenti res publica pateretur, provideret et causis, quae ad regem delatae fuissent, potissimum responderet.* » (Lampert de Hersfeld, *Annales*, éd. cit., ad a. 1062, p. 80.)

²¹ Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich*, op. cit., p. 15 : « *Denn offenbar kam bereits in dieser Zeit eine Idee auf, die in der weiteren Entwicklung große Bedeutung erlangen sollte : die Idee der Handlungsgemeinschaft der Fürsten.* »

²² Adam de Brême, *Hamburgische Kirchengeschichte*, éd. Bernhard Schmeidler, *MGH SS rer. Germ.*, 2, 3^e Éd., 1917, livre III, 78, p. 225.

²³ Johann Friedrich Böhmer, *Regesta Imperii*, t. III, 2, 3, 2 : *Die Regesten des Kaiserreiches unter Heinrich IV. 1065-1075*, éd. Tilman Struve, Gerhard Lubich et Dirk Jäckel, Köln/Weimar/Wien, Böhlau, 2010, n° 431, p. 36-37.

celui-ci ni sa mère ne pouvaient faire face aux tâches à accomplir. Pour cette raison, les princes assumèrent la responsabilité collectivement. Face au roi, ils s'allierent en une communauté d'action et demandèrent à participer au gouvernement. Ils créèrent ainsi une structure à laquelle on pouvait recourir en période de crise, et qui se consolida dans les années suivantes.

LA RÉSISTANCE DES SAXONS

La crise éclata dès la fin du gouvernement de régence. Les efforts d'Henri IV pour renforcer la présence royale en Saxe y susciterent la résistance acharnée de la population, y compris la noblesse²⁴. Henri menait une politique semblable à celle des nobles et devenait ainsi leur concurrent. Mais le Salien ne fut pas confronté à l'opposition des seuls grands ; les sources contemporaines soulignent que ce fut « tout le peuple saxon » qui se dressa contre Henri IV²⁵. La Saxe était le pays d'origine des Ottoniens, qui y séjournaient très souvent, même après leur accession au trône²⁶. Henri III, le Salien, reprit cette pratique. Pourtant, les Saxons ne perçurent pas la présence de ce dernier comme une marque de distinction, mais comme un contrôle pesant. Cela conduisit à une opposition croissante dont nous ne sommes informés qu'après la mort de l'empereur²⁷.

²⁴ Sur le conflit d'Henri IV avec les Saxons, voir Wolfgang Giese, *Der Stamm der Sachsen und das Reich in ottonischer und salischer Zeit. Studien zum Einfluß des Sachsenstammes auf die politische Geschichte des deutschen Reichs im 10. und 11. Jahrhundert und zu ihrer Stellung im Reichsgefüge mit einem Ausblick auf das 12. und 13. Jahrhundert*, Wiesbaden, Franz Steiner, 1979, p. 32-61, 149-186 ; Monika Suchan, *Königsherrschaft im Streit*, op. cit., p. 61-70, 90-93, 145-162 ; Ian S. Robinson, *Henry IV of Germany*, op. cit., p. 63-104 ; Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich*, op. cit., p. 17-26 ; Stefan Weinfurter, *Das Jahrhundert der Salier*, op. cit., p. 136-143 ; Gerd Althoff, *Heinrich IV*, op. cit., p. 86-115.

²⁵ Lampert de Hersfeld, *Annales*, éd. cit., ad a. 1073, p. 149 : « *His auctoribus orta sedicio ita brevi totum Saxoniae populum quasi rabie quadam infecit, ut omnis dignitas, omnis condicio, omnis aetas, quae modo faciendis stipendiis idonea foret, uno animo, pari voluntate ad arma conclamaret et se sub sacramento promitteret aut obstinate morituros aut gentem suam in libertatem vindicaturos* » ; Brunon, *Buch vom Sachsenkrieg*, éd. Hans-Eberhard Lohmann, Leipzig, Karl W. Hiersemann, MGH Dt. MA, 2, 1937, chap. 23, p. 28 : « *Constituto itaque die et loco, quo omnes cum omnibus Saxonibus convenirent et de libertate communi, quam sibi videbant ereptum iri, communiter agerent, ita sunt singuli ad sua reversi, quasi numquam amplius ad regis servitium venturi* » ; voir Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich*, op. cit., p. 22.

²⁶ Eckhard Müller-Mertens, « *Reich und Hauptorte der Salier : Probleme und Fragen* », dans Stefan Weinfurter et Helmuth Kluger (dir.), *Die Salier und das Reich*, op. cit., t. I, *Salier, Adel und Reichsverfassung*, p. 139-158, ici p. 144-148, 156 ; Hagen Keller, « *Herrschartsrepräsentation im ottonischen Sachsen. Ergebnisse und Fragen* », dans Gerd Althoff et Ernst Schubert (dir.), *Herrschartsrepräsentation im ottonischen Sachsen*, Sigmaringen, Jan Thorbecke, 1998, p. 431-452.

²⁷ Egon Boshof, « *Das Reich in der Krise* », art. cit., p. 275-280. Cependant, Florian Hartmann, « *Und ewig kämpfen die Sachsen ?* », art. cit., p. 86 est plus réservé et date l'opposition du règne d'Henri IV seulement : « *So besehen, haben erst die Neuaustrichtungen der Königsherrschaft unter dem jungen Heinrich IV. seit 1065 zur Rebellion in Sachsen geführt, wofür dann auch bald die ersten Belege namhaft zu machen sind.* »

Malgré cette résistance, Henri IV, lui aussi, s'efforça d'exploiter les ressources de la Saxe à son propre profit. La construction de châteaux par le roi affectait au premier chef la population rurale, obligée de fournir de nouvelles redevances. Cela suscita en eux le sentiment que le roi rompait avec de vieilles habitudes. Ils craignaient de perdre de manière humiliante la liberté héritée de leurs parents : « *acceptam a parentibus libertatem per dedecus amittere*²⁸ ». De surcroît, la garnison des châteaux comprenait des ministériaux souabes. Le respect des dispositions royales était ainsi contrôlé par des hommes étrangers au pays et d'un rang inférieur. Le roi, à qui revenait de maintenir et garantir l'ordre, le rompait. Il n'agissait pas de la manière qu'on aurait pu attendre d'un roi, mais comme un noble ayant pour but de consolider sa position. En cas de conflit, il ne pouvait plus remplir sa tâche de médiateur, puisque il était devenu partie lui-même²⁹.

Alors que la guerre était sur le point d'éclater, les deux parties consentirent à ce que des médiateurs explorent les possibilités d'une paix : Henri IV envoya quatre évêques et un duc aux Saxons. Au terme de longues négociations, les Saxons acceptèrent de se soumettre. En contrepartie, les médiateurs certifièrent sous serment que le roi protégerait leur vie, leur liberté et leurs droits. Mais après la reddition des Saxons, Henri IV ne se sentit plus lié par cet accord et fit placer en détention des nobles saxons dans des endroits reculés du royaume. Le roi ne respectait plus les règles du jeu et perdait ainsi sa puissance d'intégration³⁰.

L'opposition en Saxe semble être parvenue à unir les forces de toute la population³¹. Dans les sources, il n'est pas question de divergences d'opinions entre les Saxons. Selon le récit de Lampert de Hersfeld, tout le peuple saxon se révolta contre le roi : il forma une « *coniuratio*³² ». Et Brunon de Mersebourg, dans sa *Guerre des Saxons*, relate que tous les habitants aptes au service armé furent enjoins à la lutte³³. Cela donne l'impression qu'une communauté de destins se forma pour défendre sa propre liberté. Celle-ci est l'élément unificateur : les sources racontent de façon unanime que les Saxons voulaient défendre leur « *libertas* », les « *leges patriae* », « *iura patria* » ou « *iustitiae maiorum* »³⁴.

28 Lampert de Hersfeld, *Annales*, éd. cit., *ad a. 1073*, p. 148.

29 Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich*, *op. cit.*, p. 19.

30 Lampert de Hersfeld, *Annales*, éd. cit., *ad a. 1075*, p. 238-239. Voir Gerd Althoff, « Der König als Konfliktpartei. Möglichkeiten und Grenzen von Vermittlung im Hochmittelalter », dans *Frieden stiften. Vermittlung und Konfliktlösung vom Mittelalter bis heute*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2011, p. 81-97, ici p. 89-91; en revanche, Hermann Kamp, *Friedensstifter und Vermittler im Mittelalter*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2001, p. 169-170 se montre critique face au récit de Lampert.

31 Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich*..., *op. cit.*, p. 22.

32 Lampert de Hersfeld, *Annales*, éd. cit., *ad a. 1073*, p. 148.

33 Brunon, *Buch vom Sachsenkrieg*, éd. cit., chap. 26, p. 30-31.

34 Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich*, *op. cit.*, p. 19.

Étroitement liée à la liberté est l'entièbre fidélité à l'Église. Dès 1073, des insurgés font dire à Henri IV qu'ils se battent « *pro ecclesia Dei, pro fide christiana, pro libertate etiam sua* »³⁵. Les Saxons s'opposent à Henri puisqu'il viola l'ordre : ils agissent « *communis commodi ratione* », « pour le bien commun »³⁶. Leur projet d'élire leur propre roi, dont nous parle Lampert de Hersfeld, fut la réponse logique à cette situation³⁷ : Henri IV ne possédait plus la puissance d'intégration. Pour les Saxons, tout comme pour les princes, le *regnum* s'incarnait toujours dans le roi. Le facteur décisif était leur rapport à ce dernier. Aux yeux des Saxons, le royaume n'était pas encore un objet abstrait auquel on pouvait adhérer : puisqu'ils rejetaient le Salien, il leur fallait sortir du royaume³⁸.

L'EXCLUSION DU ROI

De la même manière que les Saxons voulaient se battre non seulement pour leur propre liberté, mais aussi pour celle de l'Église, la politique d'Henri à l'égard de celle-ci jouait un rôle central pour les princes³⁹. Déjà, le schisme de Cadalus avait démontré combien ils prenaient au sérieux le conflit entre *regnum* et *sacerdotium*⁴⁰. Le comportement d'Henri vis-à-vis des Saxons avait troublé la paix et la concorde. Mais, pour les princes, la *concordia regni et sacerdotii* était tout aussi décisive. Par son conflit avec le pape, le roi avait détruit cette concorde et exposé le royaume à une crise profonde. Tout comme en 1062, lors de l'enlèvement du roi mineur, les princes prirent l'initiative. Pourtant, cette fois, ils ne protégèrent pas Henri de sa mère, mais le *regnum* du roi⁴¹ : Henri fut exclu du royaume.

³⁵ Lampert de Hersfeld, *Annales*, éd. cit., *ad a. 1073*, p. 152.

³⁶ *Ibid.*, *ad a. 1073*, p. 149.

³⁷ *Ibid.*, *ad a. 1074*, p. 179 ; *ad a. 1075*, p. 233 : « *proinde malae rei, pessimae spei unicum hoc remedium et adversus insolentiam hostium vehemens telum esse, si regem sibi crearent et in eius verba iurarent se pro patria, pro coniugibus, pro liberis, pro legibus, pro libertate sua usque ad mortem militaturos esse.* »

³⁸ Reinhard Schneider, « Das Königtum als Integrationsfaktor im Reich », dans Joachim Ehlers (dir.), *Ansätze und Diskontinuität deutscher Nationsbildung im Mittelalter*, Sigmaringen, Jan Thorbecke, 1989, p. 59-82, ici p. 62 ; Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich*, *op. cit.*, p. 31.

³⁹ Sur la querelle d'Henri IV avec la papauté, voir Monika Suchan, *Königsherrschaft im Streit*, *op. cit.*, p. 3-14, 70-80, 93-145 ; Ian S. Robinson, *Henry IV of Germany*, *op. cit.*, p. 105-235, 275-295 ; Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich*, *op. cit.*, p. 26-48 ; Stefan Weinfurter, *Das Jahrhundert des Salier*, *op. cit.*, p. 149-162 ; Gerd Althoff, *Heinrich IV.*, *op. cit.*, p. 116-195, 209-219. ; Ernst-Dieter Hehl, *Gregor VII. und Heinrich IV., in Canossa 1077. Paenitentia – absolutio – honor*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2019, p. 116-122.

⁴⁰ Voir *supra*, p. 127.

⁴¹ Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich*, *op. cit.*, p. 40.

C'est ce que l'on voit déjà dans les diètes⁴². Dès avril 1076, les ducs de Souabe, Bavière et Carinthie tinrent avec leurs partisans une assemblée sans le roi. Celle-ci fut la première d'une série de diètes sans roi, auxquelles participèrent bientôt aussi les Saxons. Après de longues années de guerres, le royaume de Germanie retrouvait sa cohésion dans l'opposition des princes. Leur position était renforcée par le fait d'avoir trouvé un allié en Grégoire VII. En 1077, ils adoptèrent une position extrême : lors de la diète de Forchheim, ils s'érigèrent en juges à l'égard d'Henri IV et le destituèrent, puisque il était indigne d'être roi. À sa place, ils élurent Rodolphe de Rheinfelden comme nouveau roi⁴³. Les sources soulignent que les princes agirent en tant que communauté⁴⁴. Tout comme en 1056, lors de la mort d'Henri III et la transition du pouvoir à son fils mineur, les princes montraient qu'ils se sentaient pleinement responsables de l'état du royaume.

En 1056, les princes voyaient le royaume incarné dans la personne du roi et soutenaient le gouvernement de régence. En 1077, en revanche, ils se considéraient eux-mêmes comme les porteurs du royaume. De la même manière que les pouvoirs ecclésiastiques et séculiers développèrent dans la seconde moitié du XI^e siècle une nouvelle identité et durent redéfinir leurs rapports mutuels⁴⁵, les relations entre les princes ainsi que celles des princes avec le roi se transformèrent également. L'interaction des princes aboutit à ce que, dans une situation de crise, le royaume garde sa capacité d'agir et conserve son unité⁴⁶. La crise était une crise de la royauté, et non pas une crise du royaume.

Henri IV réussit bien à triompher des antirois, et avec son fils Henri V, le pouvoir resta encore pendant une génération aux mains de la dynastie salienne. Mais le déplacement des rapports de force n'était plus réversible. Le concordat de Worms fut précédé du traité de Wurtzbourg conclu en 1121 entre Henri V et les princes pour régler les conflits au sein du royaume⁴⁷. Dès le début du

⁴² Peter Moraw, « Reichstag (ältere Zeit) », dans *Handwörterbuch zur deutschen Rechtsgeschichte*, Berlin, Erich Schmidt, 1985-1990, 5 vol., t. IV, *Protonotarius apostolicus-Strafprozessordnung*, col. 781-786, ici col. 782 ; Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich*, *op. cit.*, p. 32-42.

⁴³ Walter Schlesinger, « Die Wahl Rudolfs von Schwaben zum Gegenkönig 1077 in Forchheim », dans *Ausgewählte Aufsätze*, 1965-1979, Sigmaringen, Jan Thorbecke, 1987, p. 273-296 ; voir aussi Ian S. Robinson, *Henry IV of Germany*, *op. cit.*, p. 166-170.

⁴⁴ Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich*, *op. cit.*, p. 45.

⁴⁵ À ce sujet, voir Johannes Laudage, *Priesterbild und Reformpapsttum im 11. Jahrhundert*, Köln/Wien, Böhlau, 1984, p. 251-267, et plus récemment Guy Lobrichon, « Les réformateurs ont-ils inventé les laïcs (c. 1000-c. 1110) ? », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 96, 2010, p. 29-41.

⁴⁶ Hagen Keller, « Schwäbische Herzöge als Thronbewerber: Hermann II. (1002), Rudolf von Rheinfelden (1077), Friedrich von Staufen (1125). Zur Entwicklung von Reichsidee und Fürstenverantwortung, Wahlverständnis und Wahlverfahren im 11. und 12. Jahrhundert », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 131, 1983, p. 123-162, ici p. 139 ; Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich*, *op. cit.*, p. 44.

⁴⁷ « *Principum de restituenda pace consilium Wirceburgense* », *MGH Leges Const.*, 1, 911-1197, éd. Ludwig Weiland, 1893, n° 106, p. 158. Voir Bernd Schneidmüller, « *Konsensuale*

texte, on parle de la « *controversia inter dominum imperatorem et regnum* », « entre l'empereur et le royaume ». Ensuite, les princes obligent l'empereur à l'obéissance au pape et à la conclusion de la paix avec lui. Ils déclarent vouloir veiller à ce que son *honor* ne soit pas réduit dans le cadre des négociations avec la Curie. Dans le contexte du traité de Wurtzbourg, Ekkehard de Aura relate que l'empereur aurait dû céder devant « *tot capita rei publice* », devant « tant de têtes de l'État »⁴⁸. Les rapports entre roi, princes et royaume s'étaient recomposés de manière fondamentale en l'espace de sept décennies. Roi et *regnum* se transformèrent en deux facteurs différents. Ce n'était plus le roi qui représentait le royaume, mais les princes⁴⁹. Le royaume devint un objet abstrait qui conservait sa capacité d'agir sans ou même contre le roi⁵⁰. Ce dernier perdit son rôle pivot.

Si nous employons les termes mentionnés au début de notre exposé, en l'occurrence *lien* et *exclusion*⁵¹, nous pouvons relever que l'exclusion du roi du royaume va de pair avec le lien entre les princes et l'identification de ces derniers avec le *regnum*. Ce processus, dans lequel exclusion et lien se conditionnent mutuellement, dote le *regnum* de la stabilité et de l'unité⁵². Les parallèles avec le mouvement de la réforme de l'Église sont évidents : de la même manière que les princes poussent le roi hors du royaume, les réformateurs le font sortir de l'*ecclesia* en rappelant son état laïc⁵³.

UNE NOUVELLE UNITÉ D'ACTION

Après la mort d'Henri V sans enfant en 1125, l'occasion se présenta aux princes d'élire un roi qui accepte tant la conciliation avec le pape que le rôle éminent

Herrschaft. Ein Essay über Formen und Konzepte politischer Ordnung im Mittelalter », dans Paul-Joachim Heinig et al. (dir.), *Reich, Regionen und Europa in Mittelalter und Neuzeit. Festschrift für Peter Moraw*, Berlin, Duncker und Humblot, 2000, p. 53-87, ici p. 71-72 ; Stefan Weinfurter, *Das Jahrhundert der Salier*, op. cit., p. 180-185 ; Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich*, op. cit., p. 78-80 ; Rolf Große, *Du royaume franc aux origines de la France et de l'Allemagne*, op. cit., p. 167.

⁴⁸ Ekkehard d'Aura, « Chronik », dans *Frutolfs und Ekkehards Chroniken und die anonyme Kaiserchronik*, éd. Franz-Josef Schmale et Irene Schmale-Ott, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1972, *ad a. 1121*, p. 352.

⁴⁹ Stefan Weinfurter, *Das Jahrhundert der Salier*, op. cit., p. 185. Gerhard Lubich, « Statt einer Zusammenfassung : Worms, das Reich und Europa – Dimensionen eines gescheiterten Kriegszugs », dans Gerhard Lubich (dir.), *Heinrich V. in seiner Zeit. Herrschen in einem europäischen Reich des Hochmittelalters*, Wien/Köln/Weimar, Böhlau, 2013, p. 301-337, ici p. 320.

⁵⁰ Paul Millotat, *Transpersonale Staatsvorstellungen in den Beziehungen zwischen Kirche und Königtum der ausgehenden Salierzeit*, Rheinfelden/Freiburg im Breisgau/Berlin, Schäuble, 1989, p. 300.

⁵¹ Voir *supra*, p. 124.

⁵² Stefan Weinfurter, *Das Jahrhundert der Salier*, op. cit., p. 188.

⁵³ Johannes Laudage, *Priesterbild und Reformpapsttum im 11. Jahrhundert*, op. cit., p. 251-267.

des princes. Le choix se porta sur le duc des Saxons, Lothaire de Supplinbourg, qui avait été à la tête de l'opposition saxon contre Henri V⁵⁴. Ce qui fut décisif dans son élection, ce fut son aptitude à cette dignité, et non pas un lien familial avec le prédécesseur salien. Son règne fut marqué par une coopération étroite avec les princes, par un gouvernement sur la base du consensus. Il convient de relever qu'il ne compta pas ses années de règne à partir du jour de son couronnement, mais à partir de celui de son élection par les princes⁵⁵. L'idée de la *concordia* qu'il voulait créer ou conserver, surtout la *concordia ecclesiae et regni*, devint le motif primordial de son gouvernement⁵⁶. De ce fait, il répondit à ce que les princes avaient exigé d'Henri IV et de son fils Henri V.

Ce n'est pourtant pas sur Lothaire III que sera centrée la dernière partie de notre exposé, mais sur les deux Staufen, Conrad III et Frédéric Barberousse⁵⁷. Car, en suivant les pas de Lothaire, ils parvinrent tous deux à réunir roi, princes et *regnum* dans une nouvelle unité d'action. Le terme *concordia* céda sa place à celui d'*honor*, c'est-à-dire le rang et l'honneur du royaume, auquel roi et princes doivent veiller⁵⁸. Ce terme jouait déjà un rôle essentiel. Par le traité de Wurtzbourg, mentionné plus haut, les princes s'engagèrent à veiller lors des négociations avec la Curie à ce que l'*honor regni* soit respecté. Conrad employait le terme d'*honor* dans ses diplômes⁵⁹. Il considérait la défense de celui-ci comme sa tâche la plus noble⁶⁰.

Barberousse, son successeur, développa et instrumentalisa cette idée pour sa propre politique. En demandant aux princes de veiller avec lui sur le respect de l'honneur du royaume, il arriva à créer la base d'une communauté d'action

54 Sur le règne de Lothaire III, voir Gerd Althoff, « Lothar III. (1125-1137) », dans Bernd Schneidmüller et Stefan Weinfurter (dir.), *Die deutschen Herrscher des Mittelalters*, op. cit., p. 201-216, 576-578 ; Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich*, op. cit., p. 83-129 ; Alfred Haverkamp, *Zwölftes Jahrhundert, 1125-1198*, Stuttgart, Klett-Cotta, 2003, p. 56-66.

55 Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich*, op. cit., p. 116.

56 *Ibid.*, p. 107.

57 Sur la politique de Conrad III et de Barberousse, voir Gerd Althoff, « Konrad III. (1138-1152). Mit Heinrich (1147-1150) », dans Bernd Schneidmüller et Stefan Weinfurter (dir.), *Die deutschen Herrscher des Mittelalters*, op. cit., p. 217-231, 578-579 ; Joachim Ehlers, « Friedrich I. Barbarossa (1152-1190) », *ibid.*, p. 232-257, 579-581 ; Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich*, op. cit., p. 131-178 ; Alfred Haverkamp, *Zwölftes Jahrhundert*, op. cit., p. 66-88, 111-179 ; Knut Görlich, *Friedrich Barbarossa. Eine Biographie*, München, C. H. Beck, 2011.

58 À propos du terme d'*honor imperii*, voir Knut Görlich, *Die Ehre Friedrich Barbarossas. Kommunikation, Konflikt und politisches Handeln im 12. Jahrhundert*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2001, p. 2-11, 17-22.

59 *Die Urkunden Konrads III. und seines Sohnes Heinrich*, éd. Friedrich Hausmann, *MGH DD*, 9, 1969, p. 780 (index). Sur l'usage de ce terme dans les diplômes royaux des XI^e et XII^e siècles, voir Gottfried Koch, *Auf dem Wege zum Sacrum imperium. Studien zur ideologischen Herrschaftsbegründung der deutschen Zentralgewalt im 11. und 12. Jahrhundert*, Wien/Köln/Graz, Böhlau, 1972, p. 140-147 ; Knut Görlich, *Die Ehre Friedrich Barbarossas*, op. cit., p. 18, 387, n. 9.

60 Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich*, op. cit., p. 142-145.

reliant entre eux roi, princes et royaume⁶¹. Le conflit de la papauté réformatrice avait également eu pour conséquence que la royauté perde sa sacralité⁶². Pour la première fois, en 1157, la chancellerie de Barberousse employa le terme de *sacrum imperium*⁶³. La sacralité, qui avait caractérisé auparavant le roi, fut transférée à l'Empire : c'est lui qui était sacral et dont l'*honor* était à respecter. Une déclaration fondamentale sur la question de savoir qui attribuait le pouvoir fut prononcée par Barberousse en 1157 comme réponse à l'affrontement avec les légats pontificaux lors de la diète de Besançon⁶⁴. Rappelons que ceux-ci avaient soutenu que Barberousse aurait reçu l'Empire du saint pontife⁶⁵. Dans une lettre qui devait être diffusée dans tout le pays, Barberousse rejeta cette idée comme une violation de l'*honor imperii* et déclara avoir reçu « *regnum et imperium per electionem principum a solo deo* »⁶⁶. C'était Dieu qui lui avait conféré le règne, par l'élection des princes. Les princes devenaient ainsi les médiateurs entre Dieu et le roi.

La politique des Saliens avait conduit à ce que le roi soit exclu du *regnum* et que les princes se structurent en une communauté distincte. Barberousse put en atténuer les conséquences. Les princes étaient la seule instance entre Dieu et le roi. Ils étaient les porteurs du royaume et par conséquent les garants de sa sacralité. En le transmettant au roi par leur élection, ils légitimaient sa position. Tous ensemble, roi et princes préservaient son *honor*⁶⁷. La royauté fut ainsi en mesure de récupérer la force d'intégration qu'elle avait perdue à la fin du règne salien. Le roi n'était plus l'incarnation du *regnum*, mais il assumait la responsabilité de son existence de la même manière que les princes. Or, même Barberousse ne put gouverner sans ou contre les princes. Lors de l'éviction d'Henri le Lion, il agit sous leur pression : ils l'obligèrent à jurer de ne plus jamais restituer à Henri ses anciens droits. De cette façon, Barberousse avait même perdu un des principaux priviléges du souverain, celui de pardonner⁶⁸.

61 *Ibid.*, p. 177-178, 182-183, 190.

62 Franz-Reiner Erkens, *Herrschersakralität im Mittelalter. Von den Anfängen bis zum Investiturstreit*, Stuttgart, Kohlhammer, 2006, p. 210-214.

63 *Die Urkunden Friedrichs I.*, 5 vol., t. I, 1152-1158, éd. Heinrich Appelt e. a., *MGH DD*, 10, 1975, n° 163, p. 279-280. Sur le terme de *sacrum imperium*, voir Gottfried Koch, *Auf dem Wege zum Sacrum imperium*, *op. cit.*, ici p. 260-279.

64 Johann Friedrich Böhmer, *Regesta Imperii*, t. IV, 2, 1 : *Die Regesten des Kaiserreiches unter Friedrich I. 1152 (1122)-1158*, éd. Ferdinand Oppl et Hubert Mayr, Wien/Köln/Graz, Böhlau, 1980, n° 491, p. 154-155 ; voir Knut Görlich, *Friedrich Barbarossa*, *op. cit.*, p. 268-282.

65 Rolf Große, *Du royaume franc aux origines de la France et de l'Allemagne*, *op. cit.*, p. 92-93.

66 *Die Urkunden Friedrichs I.*, t. I, éd. Heinrich Appelt e. a., n° 186, p. 313-315.

67 Jutta Schlick, *König, Fürsten und Reich*, *op. cit.*, p. 176-178 ; Knut Görlich, *Die Ehre Friedrich Barbarossas*, *op. cit.*, p. 21.

68 Bernd Schneidmüller, « Konsensuale Herrschaft », art. cit., p. 74-75 ; Knut Görlich, *Friedrich Barbarossa*, *op. cit.*, p. 461-485 ; Gerd Althoff, *Die Macht der Rituale. Symbolik und Herrschaft im Mittelalter*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2^e éd., 2013, p. 154-155.

Avec Frédéric I^{er}, nous arrivons à la fin de notre exposé. Celui-ci a couvert une large période, du milieu du XI^e jusqu'à la seconde moitié du XII^e siècle. Notre objectif consistait à développer les rapports en mutation entre roi, *regnum* et princes. Même si, au temps des premiers Saliens, une conception transpersonnelle du *regnum* existait déjà, celui-ci fut identifié à la personne du roi – et cela encore pour longtemps. Cette idée est reflétée dans le comportement des princes après la mort d'Henri III et surtout dans celui des Saxons lors de leur guerre contre Henri IV. Se sentant menacés dans leur liberté par le Salien, les Saxons décidèrent d'élire leur propre roi et de quitter le royaume : puisqu'ils rejetaient Henri IV, ils n'avaient plus le sentiment de faire partie du royaume. La crise dans laquelle entra le *regnum* pendant la minorité d'Henri IV, le conflit entre celui-ci et les Saxons d'une part, la papauté de l'autre conduisirent à ce que les princes assument collectivement la responsabilité pour le royaume. Cela trouva son expression la plus nette dans le traité de Wurtzbourg signé en 1121, qui opérait une distinction entre *rex* et *regnum*, ce dernier représenté par les princes qui garantissaient son *honor* : au lien des princes entre eux correspondait l'exclusion du roi du royaume. Ce furent les princes et non le roi qui rendirent au royaume son identité et sa cohésion. Il ne s'agissait pas seulement de faire participer les princes au gouvernement et de régner sur la base d'un consensus. Ces mutations avaient une portée encore plus grande : le royaume de Germanie était désormais incarné dans les princes. De cette manière furent mises en place des structures qui devaient déterminer l'histoire allemande bien au-delà du Moyen Âge.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

<i>Actes de Pierre de Dreux</i>	Marjolaine Léimeillat, <i>Les Actes de Pierre de Dreux, duc de Bretagne (1213-1237)</i> , Rennes, PUR, 2013.
<i>BEC</i>	<i>Bibliothèque de l'École des chartes</i> .
<i>CCR</i>	<i>Calendar of Close Rolls</i> , London, Public Record Office, coll. « PRO Texts and Calendars » 1892-.
<i>CChR</i>	<i>Calendar of Charter Rolls</i> , London, Public Record Office, coll. « PRO Texts and Calendars », London, 1903-1927, 6 vol.
<i>CFR</i>	<i>Calendar of Fine Rolls</i> , London, Public Record Office, coll. « PRO Texts and Calendars », 1911-1962, 22 vol.
<i>CIM</i>	<i>Calendar of Inquisitions post mortem and other analogous documents</i> , London, Public Record Office, coll. « PRO Texts and Calendars », 1904-.
<i>CPR</i>	<i>Calendar of Patent Rolls</i> , London, Public Record Office, coll. « PRO Texts and Calendars », 1891-.
<i>Complete Peerage</i>	Vicary Gibbs <i>et al.</i> (éd.), G. E. Cockayne, <i>The Complete Peerage of England, Scotland, Ireland, Great Britain and the United Kingdom</i> , London, St Catherine Press, 1910-1959, 13 vol.
<i>Grandes Chroniques de France</i>	<i>Les Grandes Chroniques de France</i> , éd. Jules Viard, Paris, Champion, coll. « Société de l'histoire de France », 10 vol., 1920-1953
<i>MGH</i>	<i>Monumenta Germaniae Historica</i> .
<i>Const.</i>	<i>Constitutiones et acta publica imperatorum et regum</i> .
<i>DD</i>	<i>Diplomata regum et imperatorum Germaniae</i> .
<i>Dt. Chron.</i>	<i>Deutsche Chroniken</i> .
<i>Dt. MA</i>	<i>MGH Deutsches Mittelalter. Kritische Studientexte</i> .
<i>Epp. sel.</i>	<i>Epistolae selectae in usum scholarum</i> .
<i>Leges Const.</i>	<i>Constitutiones et acta publica imperatorum et regum</i> .
<i>Schriften</i>	<i>Schriften der Monumenta Germaniae Historica</i> .
<i>SS</i>	<i>Scriptores (in Folio)</i> .
<i>SS rer. Germ.</i>	<i>Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum</i> .
<i>SS rer. Germ. N.S.</i>	<i>Scriptores rerum Germanicarum, Nova Series</i> .
<i>Staatschriften</i>	<i>Staatschriften des späteren Mittelalters</i> .
<i>ODNB</i>	<i>Oxford Dictionary of National Biography</i> , Oxford, Oxford University Press, 2004-.

<i>ORF</i>	<i>Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique</i> , éd. Eusèbe de Laurière, 21 vol., Paris, Imprimerie royale et Imprimerie nationale, 1723-1849.
<i>PL</i>	<i>Patrologiae cursus completus, series latina</i> , éd. Jean-Paul Migne, 222 vol., Paris, Garnier, 1844-1855.
<i>RHGF</i>	<i>Recueil des historiens des Gaules et de la France</i> , éd. Dom Bouquet, nouv. éd., 24 vol., Paris, Imprimerie impériale et nationale, 1869-1904.
<i>RS</i>	Rolls Series, London, Record Commission.
<i>SHF</i>	Société de l'histoire de France.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
--------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

LA *COMMUNITAS REGNI*, APPROCHES TERMINOLOGIQUES,
JURIDIQUES ET THÉORIQUES

À la recherche du mot <i>communitas</i> dans les sources narratives et diplomatiques des XI ^e et XII ^e siècles Michel Bur	17
<i>Terra – populus – rex</i> . La communauté du royaume vue de l'extérieur Georg Jostkleigrew	31
Un aspect juridique de la « communauté du royaume » : la réflexion des romanistes du Moyen Âge sur la capacité, ou l'incapacité du peuple à contrôler le gouvernant Yves Sassier	51
Les fondements de la <i>communitas regni</i> dans les questions quodlibétiques de la faculté de théologie de Paris à la fin du XIII ^e siècle Lydwine Scordia	65
Aristotle and the Empire. <i>Imperium, regnum, and communitas</i> in Albert the Great and Engelbert of Admont Karl Ubl	83
La « communauté du royaume » en Angleterre, fin du XII ^e -début du XIV ^e siècle Frédérique Lachaud	97

DEUXIÈME PARTIE

LE ROI ET LES PRINCES

Les princes comme <i>capita rei publice</i> . Le royaume de Germanie aux XI ^e et XII ^e siècles Rolf Große	123
Officiers du roi ou officiers du royaume ? Les grands offices de cour en Angleterre au XIII ^e et au début du XIV ^e siècle Jörg Peltzer	137

Le baronnage français dans les récits de la bataille de Bouvines (1214-1274) et dans la liturgie du sacre royal Dominique Barthélémy	159
Les guerres de Flandre dans le processus de formation de la <i>communitas regni</i> au travers des récits des chroniqueurs français (1214-première moitié du XIV ^e siècle) Isabelle Guyot-Bachy	181
<i>Communitas regni</i> et « relations internationales » (XI ^e -XIII ^e siècle) Jean-Marie Moeglin	197
 TROISIÈME PARTIE LA COMMUNAUTÉ RÉALISÉE	
L'armorial Wijnbergen est-il un reflet de la communauté du royaume de France? Jean-Christophe Blanchard	219
La Bretagne et la <i>communitas regni</i> sous le règne de Pierre de Dreux (1213-1237) Laurence Moal	235
La communauté sans royaume dans l'Islande médiévale Grégory Cattaneo	249
La création d'une <i>communitas regni</i> en Suède (XIII ^e -XIV ^e siècles) Corinne Péneau	273
La communauté avant la <i>communitas</i> : les élites et le gouvernement royal en Écosse au XIII ^e siècle Alice Taylor	299
« Communauté du royaume » et affirmation de la noblesse dans les pays tchèques (XIII ^e -XIV ^e siècles) Éloïse Adde	319
Conclusions Bruno Lemesle	337
Liste des abréviations	349
Table des matières	351